



**LE RÉSEAU DE CRÉATION  
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Réseau Canopé  
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

**Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.**

# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

## SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE

### SESSION 2019

#### **E1 - Épreuve scientifique et technique**

#### **U11 – CADRE DE L'ACTION PROFESSIONNELLE**

À l'aide de ses connaissances et des documents annexes, le candidat répond à l'ensemble des questions du sujet sur une copie modèle EN.

Avant de commencer à rédiger, vérifier le nombre de pages du sujet.

Ce sujet comprend **15** pages numérotées de **1/15** à **15/15**.

**Calculatrice interdite, aucun document autorisé**

Baccalauréat professionnel <b>SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE</b>		<b>SUJET</b>
<b>U11 : CADRE DE L'ACTION PROFESSIONNELLE</b>	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : <b>1906-SPV ST 11</b>	Session 2019	Page 1 sur 15

**Maëlle est titulaire du baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale. Depuis septembre 2018, elle est en service civique au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Rennes. Elle travaille en collaboration avec un animateur socio-culturel**

## **1. Le vieillissement de la population (16 points)**

**Dans le cadre de sa mission, Maëlle intervient auprès de personnes âgées.**

- 1.1. Dégager, à partir des données statistiques, les caractéristiques de la population française métropolitaine en 2017.
- 1.2. Analyser l'évolution probable de la population des personnes âgées en France entre 2020 et 2070.
- 1.3. Déterminer les causes et les conséquences de cette évolution.

**Certaines personnes âgées sont confrontées à la dépendance et peuvent se trouver en situation d'isolement. En 2014, 1,5 millions de personnes de plus de 75 ans souffraient d'isolement social, soit une personne âgée sur quatre.**

- 1.4. Expliciter la notion d'isolement social.
- 1.5. Identifier les causes et les conséquences de l'isolement social.

## **2 Le CCAS de Rennes assure pour la commune le service d'action sociale qui est un service décentralisé de l'état. (19,5 points)**

- 2.1. Indiquer le statut juridique du CCAS de Rennes.
- 2.2. Définir la notion de décentralisation.
- 2.3. Présenter les attributions d'une commune autres que l'action sociale.
- 2.4. Identifier les missions du CCAS de Rennes.
- 2.5. Mettre en lien les besoins de la population accueillie par le CCAS de Rennes avec les services proposés.

**L'animateur socio-culturel du CCAS de Rennes est un agent de la fonction publique et Maëlle est en service civique.**

- 2.6. Identifier la fonction publique à laquelle l'animateur appartient.
- 2.7. Dégager les droits et obligations d'un fonctionnaire.
- 2.8. Identifier les caractéristiques du contrat d'engagement de service civique de Maëlle : fonctionnement, conditions requises et indemnisation.

Baccalauréat professionnel <b>SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE</b>		<b>SUJET</b>
U11 : <b>CADRE DE L'ACTION PROFESSIONNELLE</b>	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : <b>1906-SPV ST 11</b>	Session 2019	Page 2 sur 15

### **3. La lutte contre l'isolement (13 points)**

Lancée en 2014, l'association Monalisa vise à lutter contre l'isolement des personnes âgées dans toute la France. Pour fonctionner, elle s'est dotée d'une charte d'engagement national.

3.1. Expliquer les valeurs d'humanité, d'altérité et d'altruisme exprimées dans la charte Monalisa.

3.2. Présenter les principes éthiques de la charte qui visent à protéger les personnes aidées d'un éventuel abus de faiblesse.

**L'UNCCAS (Union nationale des centres communaux d'action sociale) est un membre actif de l'association Monalisa. Elle est composée de plus de 4000 CCAS/CIAS (Centre intercommunal d'action sociale), dont le centre CCAS de Rennes.**

3.3. Décrire les bénéfices de la mise en réseau des CCAS au sein de l'UNCCAS.

**Au travers des publications de l'UNCCAS, Maëlle prend connaissance des actions menées par le CCAS de Suresnes (92) en faveur des personnes âgées.**

3.4. Justifier l'intérêt de ces actions pour les personnes âgées.

### **4. La loi Adaptation de la société au vieillissement (ASV) et les aides aux aidants familiaux (11,5 points)**

**La société a pris conscience de la nécessité de répondre à l'évolution des besoins des personnes âgées dépendantes et de leur famille. Dans ce cadre, la loi ASV du 28/12/2015 a été votée par l'Assemblée Nationale.**

4.1. Repérer les mesures adoptées par la loi ASV et les justifier.

4.2. Identifier le rôle législatif de l'Assemblée Nationale et du Sénat en France.

**L'évolution du nombre de personnes âgées dépendantes en France nécessite de trouver des alternatives au placement en établissement. On constate un développement des services d'aide à domicile et une meilleure prise en compte des aidants familiaux.**

4.3. Définir les conséquences de la dépendance pour l'individu, la famille/l'aidant familial et la société.

**Maëlle accueille au CCAS de Rennes Madame T., âgée de 72 ans, aidante familiale auprès de son mari âgé de 78 ans, dépendant suite à une maladie dégénérative. Elle confie « je suis très fatiguée, j'aimerais pouvoir faire une pause. ». Maëlle l'informe sur les aides dont elle peut bénéficier.**

4.4. Citer des aides possibles pour aider Madame T.

Baccalauréat professionnel <b>SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE</b>		<b>SUJET</b>
U11 : <b>CADRE DE L'ACTION PROFESSIONNELLE</b>	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : <b>1906-SPV ST 11</b>	Session 2019	Page 3 sur 15

## Annexe 1

### **Les missions du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Rennes (35)**

Comme dans tous les CCAS de France, celui de Rennes a de nombreuses missions à accomplir. L'animation locale de l'action sociale passe tout d'abord par l'aide aux plus démunis par le biais de l'aide alimentaire et tout secours en nature ou financier susceptible de soulager les difficultés des personnes en détresse.

L'autre mission essentielle du CCAS de Rennes est de gérer les établissements sociaux et médico-sociaux qui lui sont rattachés comme les foyers logements pour personnes âgées, les services d'aide et de maintien à domicile et les structures d'accueil de la petite enfance.

Enfin le CCAS de Rennes prend en charge les demandes d'aides sociales des personnes qui le souhaitent pour remplir leurs dossiers et les adresser aux autorités compétentes pour l'obtention d'aide sociale ou médicale.

Le CCAS est un établissement public administratif. Il est administré par un Conseil d'administration qui est présidé par le Maire de la commune à laquelle il est rattaché.

### **Les missions légales et facultatives d'un Centre communal d'action sociale**

Le CCAS travaille dans un vaste champ pour l'animation, la prévention et le développement de l'action sociale et médico-sociale.

Il remplit des missions en mettant en place différents services et dispositifs :

- gestion des équipements et services des centres à caractère social rattachés à la commune : crèches, haltes garderies, foyers logements, établissements pour personnes âgées et handicapées, services d'aide et maintien à domicile...,
- soutien technique et financier des actions sociales au niveau de la commune,
- instruction des demandes d'aide sociale légale pour les personnes en grande difficulté : prise en charge des demandes et envoi des dossiers aux Autorités compétentes,
- aide sociale facultative aux plus démunis répondant à la politique sociale de la commune : aide alimentaire, secours d'urgence, chèques d'accompagnement personnalisé, prêts sans intérêt....

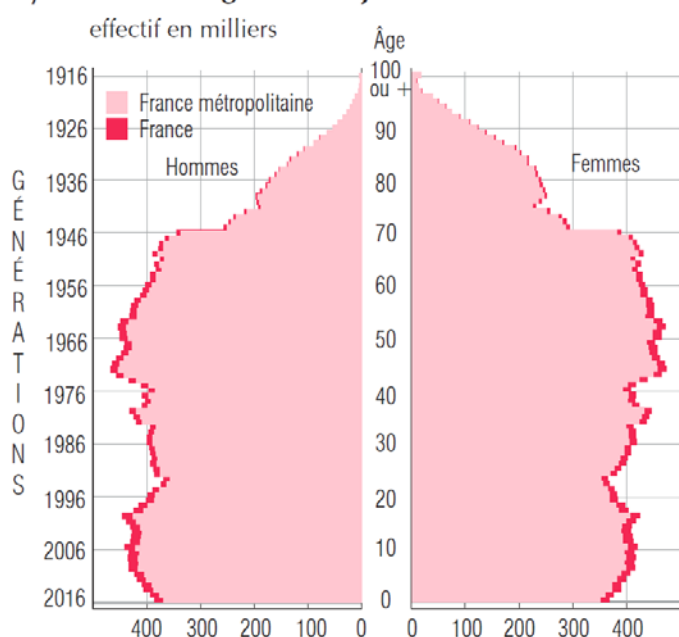
Source : d'après <https://www.sanitaire-social.com/annuaire/centre-communal-d-action-sociale-ccas-bretagne-ille-et-vilaine-rennes/35238/62/vc> (consulté le 09.11.2017)

Baccalauréat professionnel <b>SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE</b>		<b>SUJET</b>
U11 : <b>CADRE DE L'ACTION PROFESSIONNELLE</b>	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : <b>1906-SPV ST 11</b>	Session 2019	Page 4 sur 15

## Annexe 2

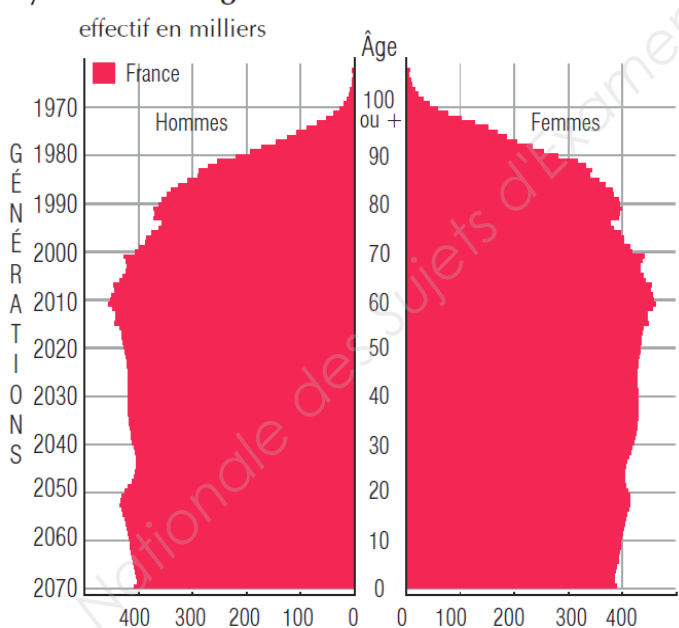
### La population en France

#### Pyramide des âges au 1<sup>er</sup> janvier 2017



Source : Insee, estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2016).

#### Pyramide des âges en 2070



Source : Insee, projections de population 2013-2070.

#### Population par groupe d'âges

en %

Au 1 <sup>er</sup> janvier	Moins de 20 ans	20 ans à 59 ans	60 ans ou plus	dont 75 ans ou plus	Ensemble en milliers
<b>France métropolitaine</b>					
1901 <sup>1</sup>	34,3	53,0	12,7	2,5	38 485,9
1910 <sup>1</sup>	33,6	53,7	12,7	2,5	39 089,0
1920	31,3	54,9	13,8	2,8	38 383,0
1930	30,1	55,7	14,2	2,9	40 912,1
1946	29,5	54,4	16,0	3,4	40 125,2
1950	30,1	53,6	16,2	3,8	41 647,3
1960	32,3	51,0	16,7	4,3	45 464,8
1970	33,1	48,9	18,0	4,7	50 528,2
1980	30,6	52,4	17,0	5,7	53 731,4
1990	27,8	53,2	19,0	6,8	56 577,0
2000	25,6	53,8	20,6	7,2	58 858,2
2010	24,5	52,7	22,8	8,9	62 765,2
2012	24,4	51,9	23,7	9,1	63 376,0
2013	24,4	51,6	24,1	9,1	63 697,9
2014	24,3	51,3	24,4	9,2	64 027,8
2015 (p)	24,3	50,9	24,8	9,3	64 343,9
2016 (p)	24,3	50,6	25,2	9,3	64 604,6
2017 (p)	24,2	50,3	25,5	9,2	64 859,6
<b>France<sup>2</sup></b>					
1991	27,7	53,2	19,0	6,6	58 280,1
2000	25,8	53,8	20,4	7,1	60 508,2
2010	24,8	52,6	22,6	8,8	64 612,9
2012	24,6	52,0	23,5	9,0	65 241,2
2013	24,5	51,6	23,9	9,0	65 564,8
2014	24,6	51,2	24,2	9,1	66 127,3
2015 (p)	24,6	50,9	24,5	9,1	66 453,6
2016 (p)	24,6	50,5	24,9	9,1	66 725,8
2017 (p)	24,5	50,2	25,3	9,1	66 990,8

1. France métropolitaine hors Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle.

2. France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, estimations de population.

#### Projection de population par grand groupe d'âges

en %

Population au 1 <sup>er</sup> janvier en millions	Moins de 20 ans	20 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans à 74 ans	75 ans ou plus	
2020	67,8	24,4	49,4	6,1	10,8	9,3
2025	69,1	23,7	48,3	6,2	11,0	10,8
2030	70,3	23,0	47,4	6,2	11,2	12,2
2035	71,4	22,4	46,5	6,2	11,4	13,5
2040	72,5	22,2	46,1	5,6	11,5	14,6
2050	74,0	22,3	44,9	5,7	10,8	16,3
2060	75,2	21,7	44,9	5,5	10,7	17,2
2070	76,4	21,3	44,2	5,8	10,8	17,9

Source : Insee, scénario central des projections de population 2013-2070.

Source : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Tableaux de l'économie française édition 2017

Baccalauréat professionnel <b>SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE</b>		<b>SUJET</b>
U11 : <b>CADRE DE L'ACTION PROFESSIONNELLE</b>	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : <b>1906-SPV ST 11</b>	Session 2019	Page 5 sur 15



## Annexe 3

### La plaquette de présentation de l'UNCCAS

L'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale est une association loi 1901 fondée le 10 novembre 1926. Elle est présidée par Joëlle Martinoux, adjointe au maire de Nice déléguée à la solidarité, aux affaires sociales et aux handicaps, vice-présidente du CCAS.

**Un réseau unique en France, présent en métropole et outre-mer**

4 000  
adhérents

L'UNCCAS est la seule association représentant les élus communaux et intercommunaux en charge des affaires sociales et leur CCAS/CIAS. Elle est l'une des plus anciennes associations d'élus locaux de France. Elle est composée de plus de 4000 CCAS/CIAS adhérents (soit 6 800 communes) dont l'action touche 70% de la population.

L'UNCCAS regroupe la quasi totalité des villes de plus de 10 000 habitants mais aussi 80% des villes de 5000 à 10 000 habitants et plus de 2 000 CCAS de communes de moins de 5 000 habitants. Une soixantaine de départements disposent d'une Union Départementale de CCAS/CIAS y compris dans les territoires d'outre-mer.

70%  
de la population

**Un réseau ouvert sur l'Europe** Pour développer les interconnexions avec d'autres réseaux nationaux et européens du champ de l'action sociale locale, l'UNCCAS a créé l'association ELISAN (European Local Inclusion and Social Action network ou réseau Européen pour l'Inclusion et l'Action Sociale Locale), en 2008 à Bruxelles, sous le haut patronage du Comité des régions. ELISAN fait entendre la voix des élus locaux de l'action sociale sur la scène européenne.

Sylvie Carrega, vice-présidente du CCAS de Marseille, est actuellement présidente d'Elisan. Elue en novembre 2014.

#### Un réseau représentatif et dynamique

Les missions stratégiques de l'UNCCAS sont les suivantes :

- Représenter, défendre et structurer le réseau national des CCAS/CIAS.
- Accompagner les adhérents en leur apportant toute la formation, l'aide technique et juridique nécessaires au développement de leurs activités.
- Valoriser et promouvoir l'action sociale publique au plan communal et intercommunal, en confortant les capacités d'observation sociale, d'intervention et d'innovation des CCAS/CIAS.
- Développer l'échange d'expériences, l'essaimage et la capitalisation de bonnes pratiques en matière d'action sociale locale et cela au plan national mais aussi européen.
- Dialoguer avec les représentants de l'Etat, les parlementaires, les administrations, les partenaires pour adapter les dispositifs existants et alimenter le débat national en matière de politiques sociales.

#### Enquêtes et observations sociales : l'expertise de l'UNCCAS

Créée en 2011, la collection Enquêtes et Observation sociale s'attache, à partir d'enquêtes approfondies menées auprès des 4 000 adhérents de l'UNCCAS, à étudier en détail les différents champs d'intervention des CCAS : quelle est l'action des CCAS en matière de précarité énergétique ? Quelles réponses apportent-ils pour favoriser l'accès aux soins ? Année après année, quel impact a eu la crise sur nos territoires et auprès de nos concitoyens ? Quel est l'état des lieux des logements-foyers gérés par les CCAS en France ?...

Retrouvez l'ensemble de nos enquêtes sur le site [www.unccas.org](http://www.unccas.org)

#### Un acteur de la formation des élus et des professionnels de l'action sociale locale agréé

L'UNCCAS propose une offre de formation spécialisée dans le champ social et médico-social s'adressant aux professionnels, élus et bénévoles de l'action sociale locale. UNCCAS Formation s'appuie sur une connaissance, un savoir-faire, une expertise uniques de l'action sociale locale et sur une équipe de spécialistes qualifiés et reconnus.

UNCCAS Formation forme plus de 1 000 stagiaires chaque année et est agréée depuis 2004 pour la formation des élus.

[www.unccas.org/formation](http://www.unccas.org/formation)

#### Une banque d'expériences de l'action sociale locale

La Banque d'expériences de l'action sociale locale a été conçue pour permettre la mutualisation des bonnes pratiques initiées par les CCAS/CIAS. Elle vise également à faire connaître leur savoir-faire et la diversité de leurs actions locales.

Entreprises, vous souhaitez déployer au plan local des expérimentations sociales et solidaires ? Découvrez notre fonds de dotation : [innovation@unccas.org](mailto:innovation@unccas.org)

Source :

[www.unccas.org/IMG/pdf/unccas\\_plaquette\\_institutionnelle.pdf?204/66101976e5879906466b5af65b17409c3a8f7e2a](http://www.unccas.org/IMG/pdf/unccas_plaquette_institutionnelle.pdf?204/66101976e5879906466b5af65b17409c3a8f7e2a) (consulté le 09.11.2017)

Baccalauréat professionnel SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE		SUJET
U11 : CADRE DE L'ACTION PROFESSIONNELLE	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1906-SPV ST 11	Session 2019	Page 6 sur 15

## Annexe 4

### **La prévention et la lutte contre l'isolement des personnes âgées par l'UNCCAS (Union nationale des centres communaux d'action sociale)**

Depuis plusieurs années, quelques bénévoles proposent à la coordination gérontologique du **CCAS de Suresnes** d'aller rendre visite à des personnes âgées, leur apporter soutien et compagnie. [...]

Un travail d'analyse des besoins sociaux réalisé par le CCAS de la Ville de Suresnes révèle qu'il existe, notamment dans la population la plus âgée, un malaise lié à une solitude subie. L'étude des besoins en gérontologie, effectuée la même année à l'échelle intercommunale par un consultant extérieur, révèle la même problématique d'isolement social parmi les habitants les plus âgés. [...]

Pour répondre aux personnes qui souhaitent effectivement une continuité de dialogue, de lien social et développer le projet de lutte contre l'isolement, le CCAS de Suresnes embauche une chargée de mission dédiée au repérage et au suivi des personnes âgées isolées.

Pour ce faire, le développement du projet inclut trois types d'interlocuteurs, auprès desquels plusieurs axes de travail sont développés :

#### **Les personnes âgées isolées sur le territoire communal :**

- prise de contact par téléphone ou par courrier,
- rendez-vous individuels pour évaluer l'isolement et recueillir les demandes,
- informations et propositions personnalisées en lien avec les demandes,
- suivi des réalisations et des impacts, ainsi que de l'évolution des demandes, par contacts réguliers notamment par téléphone.

#### **Les bénévoles :**

- recherche et mobilisation de bénévoles pour aller rencontrer des personnes âgées,
- engagement sur des missions de visites régulières à une ou deux personnes âgées pour dialoguer, apprendre, transmettre, faire-ensemble selon les choix,
- suivi et évaluation : formations, réunions collectives, rendez-vous individuels.

#### **Les propositions faites aux personnes âgées :**

- contacts réguliers par téléphone entre les personnes âgées et la chargée de mission,
- mise à disposition et diffusion de l'offre de loisirs et de culture à Suresnes, en fonction des centres d'intérêt évoqués par chacun. Les orientations sont coordonnées et suivies avec les partenaires concernés,
- inviter les personnes âgées isolées à prendre part aux manifestations organisées par les partenaires du domaine de la culture, des loisirs et de la solidarité, et assurer la coordination pour faciliter les participations,
- organiser des événements particuliers qui répondent aux attentes des bénéficiaires et leur donnent l'occasion de se rencontrer : transmission d'histoires, jeux de société, formation informatique, cuisine...
- proposer aux bénéficiaires volontaires des visites bénévoles de partage à domicile, ou d'accompagnements en sortie : recueil des souhaits et centres d'intérêt des personnes âgées isolées et des bénévoles disponibles pour aller à leur rencontre, mise en relation de bénéficiaires avec un ou plusieurs bénévoles, mais aussi avec d'autres bénéficiaires, selon les aspirations de chacun, valorisation des échanges de savoirs et savoir-faire, des dialogues interculturels, intergénérationnels...

Source : [http://www.unccas.org/prevention-et-lutte-contre-l-isolement-des-personnes-agees#.Wb-R2chJb\\_o](http://www.unccas.org/prevention-et-lutte-contre-l-isolement-des-personnes-agees#.Wb-R2chJb_o) (consulté le 09.11.2017)

Baccalauréat professionnel <b>SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE</b>		<b>SUJET</b>
U11 : <b>CADRE DE L'ACTION PROFESSIONNELLE</b>	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : <b>1906-SPV ST 11</b>	Session 2019	Page 7 sur 15



## Annexe 5

### **Le portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches**

#### **Les nouvelles mesures de la loi relative à l'Adaptation de la société au vieillissement (ASV)**

Revalorisation de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie), nouvelles aides, droit au répit sont les principales mesures de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement votée en décembre 2015. Ce dossier spécial donne des explications concrètes sur les mesures de la loi améliorant la vie à domicile des personnes âgées et le quotidien de leurs proches.

La loi relative à l'Adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, portée par la ministre des Affaires sociales et de la Santé et la secrétaire d'État auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, donne la priorité à l'accompagnement à domicile. La loi contient des mesures concrètes visant à améliorer le quotidien des personnes âgées et de leurs proches afin qu'elles puissent vieillir chez elles dans de bonnes conditions :

#### **1 – L'amélioration de l'APA à domicile**

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement réforme l'APA à domicile afin de l'améliorer :

- en donnant plus d'aide à ceux qui en ont besoin,
- en diminuant la participation financière de la majorité des bénéficiaires de l'APA,
- en prenant mieux en compte les besoins et les attentes des bénéficiaires de l'APA et ceux de leurs proches aidants. La réforme de l'APA à domicile entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2016.

#### **2 – La reconnaissance et le soutien aux proches aidants à travers le droit au répit**

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement reconnaît la place et le rôle des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie afin de leur apporter un soutien. Ainsi, la loi :

- définit ce qu'est un proche aidant,
- crée un droit au répit pour permettre aux proches aidants de se reposer ou de dégager du temps,
- accorde une aide financière ponctuelle en cas d'hospitalisation du proche aidant pour assurer la prise en charge de la personne aidée restée seule à domicile.

#### **3 – La réforme du congé de soutien familial qui devient congé de proche aidant**

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissant réforme le congé de soutien familial, désormais dénommé congé de proche aidant.

Le congé est désormais ouvert aux aidants sans lien de parenté avec la personne qu'ils aident à condition :

- qu'ils résident avec elle ou entretiennent avec elle des liens étroits et stables,
- qu'ils lui viennent en aide de manière régulière et fréquente à titre non professionnel pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne.

Le congé de proche aidant est également ouvert aux aidants de personnes vivant en établissement.

La loi du 28 décembre 2015 assouplit les modalités de prise de ce congé, sur le modèle du congé de solidarité familiale, avec en particulier la possibilité de le fractionner et de le transformer en travail à temps partiel.

Un décret d'application précisera les modalités de cet assouplissement, notamment les délais de prévenance, et élargira les salariés éligibles à ce congé aux aidants de personnes âgées dont le niveau de perte d'autonomie est évalué en GIR 3<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> GIR 3 : Le Groupe iso-ressources 3 correspond aux personnes qui ont conservé partiellement leurs capacités motrices, mais ont besoin d'être assistées pour se nourrir, se coucher, se laver, aller aux toilettes.

Baccalauréat professionnel <b>SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE</b>		<b>SUJET</b>
U11 : <b>CADRE DE L'ACTION PROFESSIONNELLE</b>	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : <b>1906-SPV ST 11</b>	Session 2019	Page 8 sur 15

## Annexe 5 (suite)

### **4 – De nouvelles aides pour améliorer la prévention de la perte d'autonomie**

Des aides individuelles pour faciliter l'accès des personnes âgées de plus de 60 ans aux aides techniques.

Des aides financières pourront être apportées aux personnes âgées de plus de 60 ans pour faciliter l'accès à du matériel adapté comme l'accès à des aides domotiques (l'installation d'un chemin lumineux...).

Le département ou une institution telle qu'une caisse de retraite à laquelle il aura délégué cette mission attribuera ces aides dans le cadre d'une nouvelle instance départementale : la conférence des financeurs. Celle-ci va progressivement se mettre en place dans les départements.

Pour les personnes bénéficiaires de l'APA ou d'une aide de leur caisse de retraite, ces aides compléteront l'aide déjà versée. La demande sera instruite en même temps que la demande d'APA ou d'aide de la caisse de retraite et selon les mêmes modalités.

Le circuit d'attribution de ces aides sera précisé par chaque département.

Des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie à destination des personnes âgées de plus de 60 ans seront également proposées :

- par les résidences-autonomie (ex-logements-foyers) : ces actions sont ouvertes à leurs résidents mais aussi aux autres personnes âgées souhaitant y participer,
- par les services d'aide à domicile, les SPASAD (Services polyvalents d'aide et de soins à domicile),
- par les CCAS (Centres communaux d'action sociale).

Les actions collectives de prévention sont par exemple des ateliers-mémoire, des ateliers de gym douce... Ces actions seront financées par le biais de la conférence des financeurs.

### **5 – Un renforcement de la transparence et de l'information sur les prix pratiqués en EHPAD**

L'annuaire du portail [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) comportera d'ici fin 2016 :

- Les prix de l'hébergement pratiqués par l'ensemble des EHPAD (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) publics, associatifs et privés commerciaux. Les prix affichés correspondront à un socle de prestations liées à l'hébergement défini par un décret en cours de publication, ce qui facilitera la comparaison des prix des établissements.
- Les tarifs dépendance en vigueur dans l'établissement.
- Le calcul du reste à charge en EHPAD, déjà possible grâce au simulateur proposé sur le portail, sera également simplifié. Les internautes auront un accès direct à une information claire sur les tarifs appliqués et les aides financières possibles.

Afin de renforcer les droits des résidents en EHPAD, la loi définit par ailleurs les sanctions encourues par les établissements qui ne respecteraient pas certaines obligations, alors même qu'ils opèrent dans un secteur où par essence le consommateur est généralement vulnérable.

Par ailleurs, la loi prévoit une réforme du financement des EHPAD pour poursuivre les efforts de médicalisation de ces derniers (présence de personnels soignants), pour mieux prendre en compte la perte d'autonomie des personnes âgées accueillies.

A noter : La création du portail [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) est une mesure de la loi, concrétisée avant même sa promulgation. Huit mois après sa mise en ligne, plus de 700 000 personnes ont visité le portail.

*Source : <http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/search-site/nouvelles%20mesures%20de%20la%20loi>  
(consulté le 09.11.2017)*

Baccalauréat professionnel <b>SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE</b>		<b>SUJET</b>
U11 : <b>CADRE DE L'ACTION PROFESSIONNELLE</b>	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : <b>1906-SPV ST 11</b>	Session 2019	Page 9 sur 15

## Annexe 6

### **L'association Monalisa**



Lancée en 2014, l'association Monalisa vise à lutter contre l'isolement des personnes âgées dans toute la France. Trois ans après son lancement, l'association s'est bien développée et a pris de l'ampleur. Vous connaissez une personne souffrant d'isolement ? Vous souhaitez vous mobiliser auprès des personnes âgées ? Découvrez le réseau Monalisa !

#### **L'association Monalisa : un plan national contre l'isolement social**

Pour comprendre le projet Monalisa, il faut d'abord bien cerner le problème de l'isolement des seniors en France. En 2014, 1,5 million de personnes de plus de 75 ans souffrent d'isolement social, soit une personne âgée sur quatre. Une solitude qui n'est pas choisie, et qui la plupart du temps, n'est pas clairement exprimée par les seniors. En effet, malgré un réseau social étendu, certaines personnes âgées souffrent de solitude car elles se sentent incomprises par leur entourage. Ainsi, pour estimer la solitude vécue par les seniors, la Fondation de France se base sur la quantité de contacts qu'ont les personnes âgées, mais aussi sur leur qualité et leur périodicité.

L'isolement social est un phénomène qui touche toutes les tranches d'âges, mais qui est particulièrement accru chez les personnes âgées. Cela s'explique par plusieurs facteurs : une précarité financière qui réduit les sorties et les activités des seniors ; une perte d'autonomie qui réduit leurs déplacements et leurs capacités à communiquer ; un réseau social qui se dissout et peu d'occasions de tisser de nouvelles relations.

#### **Plus de 280 organisations unies contre l'isolement des personnes âgées**

L'association Monalisa se déploie à travers plusieurs axes :

- l'élaboration d'une charte d'engagement national,
- une coopération des signataires et des parties prenantes au niveau départemental,
- une promotion de l'action citoyenne contre l'isolement des personnes âgées pour sensibiliser le public.

#### **L'association Monalisa est inédite en sa capacité à regrouper tous les acteurs concernés par l'isolement des personnes âgées : collectivités territoriales, associations, caisses de retraite.**

Les bénévoles peuvent ainsi échanger avec des professionnels pour créer un véritable partage des ressources et des connaissances autour de l'isolement social. En 2014, l'association Monalisa reçoit le label La France s'engage, ce qui lui permet d'avoir le soutien du gouvernement. Un soutien qui permet à l'association d'accéder à des financements et à un accompagnement pour faciliter ses actions et les valoriser.

#### **2017 : quel bilan pour Monalisa ?**

Trois ans après son lancement en 2014, l'association réunit 280 organisations diverses et variées, impliquées contre l'isolement social des seniors. Le but de cette mobilisation ? Former des équipes citoyennes de proximité pour créer du lien social avec les personnes âgées. Aujourd'hui, près de 200 équipes citoyennes se sont développées et couvrent 49 départements. En trois ans l'association Monalisa n'a pas ménagé ses efforts avec :

- 400 rencontres pour sensibiliser le public à l'isolement social ;
- 20 sessions de formation à l'accompagnement des personnes âgées pour les bénévoles ;
- 96 services civiques accueillis ;
- 33 coups de pouce financiers obtenus pour les organisations membres.

En tout, plus de 30 000 personnes âgées ont bénéficié des actions de Monalisa.

*Source : <https://www.capretraite.fr/lassociation-monalisa-lutter-contre-lisolement-seniors/>  
(consulté le 09.11.2017)*

Baccalauréat professionnel <b>SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE</b>		<b>SUJET</b>
U11 : <b>CADRE DE L'ACTION PROFESSIONNELLE</b>	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : <b>1906-SPV ST 11</b>	Session 2019	Page 10 sur 15

## Annexe 7

### La charte Monalisa

#### Préambule

Le rapport MONALISA remis le 12 juillet 2013 à la ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'autonomie rend compte d'une volonté interpartenariale et interassociative de faire cause commune de manière durable autour de la lutte contre la solitude des personnes âgées. Il formalise des préconisations élaborées et portées par tous qui fondent la **MO**obilisation **NA**tionale contre **L'I**sollement des **â**gés (MONALISA).

#### Les valeurs

Les parties prenantes de MONALISA s'accordent autour des valeurs fondamentales communes suivantes :

- La valeur singulière et irremplaçable de chaque personne humaine, quelle que soit sa situation, ses origines et son état de santé, invite au respect de son identité et de ses choix.
- L'exercice de l'altérité, l'ouverture aux autres et la rencontre des différences ont une fonction vitale constitutive de l'individu et indispensable à son épanouissement.
- L'altruisme des engagements citoyens pour une société plus fraternelle et solidaire se concrétise par des relations de réciprocité où chacun trouve sa juste place et où les identités et les cultures d'action collectives sont respectées.
- La recherche de l'intérêt général passe par des solutions qui dépassent les intérêts de chacun et de chaque organisation. Il s'exerce au travers de principes démocratiques et de coopération.

#### Les finalités

La mobilisation citoyenne avec et pour les personnes âgées souffrant de solitude doit constituer un catalyseur permettant de renouer les liens de proximité, indispensables à la cohésion sociale. Ses finalités sont de :

- Déployer le bénévolat de type associatif, favoriser l'initiative et faire de la lutte contre l'isolement relationnel des personnes âgées un axe majeur d'implication citoyenne.
- Mettre en cohérence et en convergence les actions menées sur le terrain par les différentes parties prenantes, afin de permettre l'échange de bonnes pratiques et d'assurer un meilleur maillage territorial.
- Contribuer à la visibilité et à la promotion des actions par la démarche d'adhésion et de reconnaissance MONALISA.

#### Les parties prenantes

Les parties prenantes de MONALISA sont des équipes citoyennes, des associations, des collectivités territoriales, des Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS), des établissements publics ou privés ainsi que leurs structures faitières au niveau national, des caisses de retraites primaires et complémentaires, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), des mutuelles, l'Agence du service civique et toutes autres personnes morales sans but lucratif et/ou de l'économie sociale et solidaire, ainsi que des mécènes privés signataires de la présente Charte<sup>1</sup>.

1. Les parties prenantes peuvent jouer un ou plusieurs rôle(s) selon les missions et prérogatives qui sont les leurs : opérateurs d'équipes citoyennes, acteurs du diagnostic, du repérage, et de l'évaluation, acteurs de développement social sur leur territoire, participants aux ressources humaines et/ou financières, etc. Une forme d'intervention ou de participation n'exclut pas l'autre, bien au contraire.

Source : [https://www.monalisa-asso.fr/images/pdf/Charte\\_Monalisa1.pdf](https://www.monalisa-asso.fr/images/pdf/Charte_Monalisa1.pdf) (consulté le 09.11.2017)

Baccalauréat professionnel <b>SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE</b>		<b>SUJET</b>
U11 : <b>CADRE DE L'ACTION PROFESSIONNELLE</b>	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : <b>1906-SPV ST 11</b>	Session 2019	Page 11 sur 15

## Annexe 8

### Les principes éthiques communs de l'équipe citoyenne Monalisa

#### Les principes éthiques

#### communs de l'équipe citoyenne Monalisa<sup>1</sup>

##### ▶ Principe de non-discrimination

Bénévoles ou personnes accompagnées : nul ne peut faire l'objet d'une discrimination en raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses.

##### ▶ Accès à l'information

Bénévoles ou personnes accompagnées ont accès à une information claire, compréhensible et adaptée concernant le projet, le fonctionnement de l'équipe et aux informations les concernant.

##### ▶ Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

La personne accompagnée dispose du libre choix dans la vie quotidienne pour déterminer son mode de vie, son lieu de vie, pour communiquer, se déplacer et participer à la vie en société, et en particulier pour participer aux actions proposées par l'équipe.

L'équipe assure la participation directe de la personne à la conception et la mise en œuvre du projet d'accompagnement la concernant.

##### ▶ Droit à la renonciation

Bénévoles et personnes accompagnées peuvent à tout moment renoncer à leur participation à l'équipe.

##### ▶ Respect des liens familiaux et sociaux

Les relations avec les bénévoles doivent favoriser le maintien des liens familiaux et des réseaux amicaux et sociaux, et tendre à éviter la séparation des familles. La participation des familles et des proches à la vie de l'équipe est favorisée.

##### ▶ Principe de confidentialité

Les bénévoles s'engagent à garantir le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes accompagnées.

##### ▶ Patrimoine et accompagnement

Les personnes accompagnées gardent la maîtrise de leur patrimoine et de leurs revenus.

Les bénévoles des équipes ne peuvent ni être légataires ni recevoir de gratifications, cadeaux ou dons d'une valeur significative, quelle qu'en soit la forme.

##### ▶ Non-substitution et complémentarité

L'accompagnement relationnel du bénévole ne se substitue pas aux relations familiales ou à l'accompagnement professionnel dont la personne bénéficie ou a besoin mais s'articule dans la complémentarité avec eux.

1. Ces valeurs se réfèrent aux chartes existantes, en particulier la Charte des droits et libertés de la personne accueillie (loi 2002-2), la Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance et de chartes d'associations participantes.

#### Signatures

Pour l'équipe

Pour l'organisme  
dont l'équipe fait partie

Source : [https://www.monalisa-asso.fr/images/pdf/Charte\\_EquipeCitoyenne.pdf](https://www.monalisa-asso.fr/images/pdf/Charte_EquipeCitoyenne.pdf)  
(consulté le 09.11.2017)

Baccalauréat professionnel SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE		SUJET
U11 : CADRE DE L'ACTION PROFESSIONNELLE	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1906-SPV ST 11	Session 2019	Page 12 sur 15

## Annexe 9

### **Le service civique**

#### **Un engagement volontaire**

Le Service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; seuls comptent les savoirs-être et la motivation.

#### **Indemnisé**

Le Service civique, indemnisé 580 euros net par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24 heures par semaine. Un engagement de Service civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

#### **Dans 9 domaines d'intervention**

Il peut être effectué dans 9 grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

#### **POURQUOI M'ENGAGER ?**

Le Service civique permet de s'engager, pour une période de 6 à 12 mois dans une mission en faveur de la collectivité.

Le Service civique, c'est la possibilité de vivre de nouvelles expériences et vous ouvrir à d'autres horizons en effectuant une mission au service de la collectivité.

En accomplissant une mission de Service civique, vous aurez la possibilité de recevoir et de transmettre le sens des valeurs républicaines et de contribuer au renforcement du lien social.

C'est également une opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Ainsi, toute mission de Service civique est accompagnée d'un tutorat individualisé et d'un accompagnement à la définition de votre projet d'avenir.

Le Service civique prend en compte vos besoins et vos attentes et constitue une étape importante de votre engagement dans la société.

#### **Après votre Service civique ?**

**Vous terminez ou vous avez terminé votre mission de Service civique et vous recherchez un emploi ?** Sachez que votre organisme d'accueil a la responsabilité de vous accompagner en effectuant un bilan de vos projets, en vous facilitant des contacts, en vous délivrant une attestation. Par ailleurs, les partenaires de l'Agence du Service civique peuvent aussi vous accompagner dans vos recherches (Institut de l'Engagement, Orientation pour tous, Portail de l'alternance, Éducation nationale, Emplois d'avenir, Armée de terre, Métiers de la Santé, Marine nationale, Insertion par l'activité économique, Armée de l'air, Fonction publique, Police, Gendarmerie, Administration pénitentiaire).

Source : <http://www.service-civique.gouv.fr/page/qu-est-ce-que-le-service-civique> (consulté le 09.11.2017)

Baccalauréat professionnel <b>SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE</b>		<b>SUJET</b>
U11 : <b>CADRE DE L'ACTION PROFESSIONNELLE</b>	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : <b>1906-SPV ST 11</b>	Session 2019	Page 13 sur 15



## Annexe 10

### **L'aide aux aidants : les solutions pour souffler**

Être aidant familial d'une personne âgée dépendante demande du temps et de l'investissement. Comment permettre aux aidants de lutter contre l'épuisement physique et psychologique, se reposer, partir en congés ou encore avoir le temps de réaliser leurs projets ?

- **L'accueil de jour pour du temps libre régulier**

L'accueil de jour constitue l'un des principaux dispositifs d'aide au répit pour les aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Dans une structure rattachée à un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), un hôpital, ou une structure autonome, la personne aidée est accueillie une à plusieurs fois par semaine le temps d'une demi-journée ou d'une journée complète.

Durant les temps d'accueil, les personnes aidées ont la possibilité de prendre part à des activités adaptées à leur état de santé : jeux stimulants, aide à l'amélioration de l'autonomie, temps collectifs, activités physiques. Le suivi est pluridisciplinaire : médecin, psychologue, infirmier, animateur... [...]

- **L'hébergement temporaire pour des périodes plus longues**

L'hébergement temporaire peut offrir du répit aux aidants familiaux sur une période plus longue, de quelques semaines à 3 mois.

La personne dépendante est accueillie la plupart du temps dans un établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) proposant des places pour l'hébergement temporaire. Certaines Résidences Autonomie (ex : Logement Foyer) peuvent également proposer ce mode d'accueil.

L'aidant peut recourir à l'hébergement temporaire en cas d'hospitalisation, de travaux d'adaptation du logement pour la personne aidée, de congés prolongés, ou pour préparer l'entrée en maison de retraite de la personne dépendante.

L'hébergement temporaire permet en outre de préparer progressivement une entrée définitive dans un établissement. [...]

- **La halte répit Alzheimer**

Ce dispositif est proposé par les Centres locaux d'information et de coordination gérontologique (Clic), la Croix Rouge, l'association France Alzheimer, des hôpitaux, des associations.

Cet accueil est assuré par des bénévoles formés. Dans certaines haltes répit, des psychologues et des musicothérapeutes peuvent intervenir.

La halte répit Alzheimer permet d'accueillir ponctuellement, généralement pendant une ou deux demi-journées fixes par semaine, des personnes souffrant de troubles de l'orientation pour offrir à l'aidant un moment de répit.

Les aidants peuvent aussi bénéficier d'une prise en charge psychologique.

La halte répit n'est pas un lieu médicalisé, mais un lieu social. Elle n'a pas pour vocation de se substituer à l'accueil de jour, ni de soigner.

Baccalauréat professionnel <b>SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE</b>		<b>SUJET</b>
U11 : <b>CADRE DE L'ACTION PROFESSIONNELLE</b>	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : <b>1906-SPV ST 11</b>	Session 2019	Page 14 sur 15

## **Annexe 10 (suite)**

- **L'accueil de nuit en semaine ou en week-end**

Ce dispositif d'aide au répit des aidants familiaux, proposé par certains EHPAD, permet d'accueillir des personnes dépendantes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, la nuit, en semaine et/ou le week-end. Elles sont prises en charge par un personnel professionnel qui assure le coucher, le lever, la toilette, l'habillage mais aussi le suivi des traitements médicaux en cours. Les repas du soir et le petit déjeuner sont inclus.

- **L'accueil familial, un dispositif de répit en progression**

Cette solution alternative à un placement en EHPAD permet à des particuliers d'accueillir des personnes dépendantes à leur domicile (3 maximum) dans le cadre d'un contrat moyennant une rémunération. Agréés par le Conseil départemental et formés à la psychologie des personnes âgées dépendantes et/ou handicapées, les accueillants familiaux assurent la prise en charge quotidienne de la personne âgée, des repas à la toilette, en passant par les sorties et l'accompagnement. L'accueil familial se caractérise par sa souplesse. Il peut être temporaire, permanent, à temps partiel (par exemple une semaine tous les mois). [...]

- **Le baluchonnage pour une aide à domicile**

Cette solution venue du Québec se développe en France. Elle consiste à offrir à l'aidant la possibilité d'être remplacé à son domicile, pendant quelques heures ou quelques jours. Cette forme d'aide au répit permet de préserver les habitudes de la personne aidée, qui reste dans son cadre de vie habituel.

Pour obtenir des renseignements sur les différents dispositifs d'aide au répit des aidants accessibles à proximité, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre Conseil départemental, Centre communal d'action sociale (CCAS) ou dans les Centres locaux d'information et de coordination (Clic) les plus proches.

- **La garde itinérante de nuit**

Ce service est proposé par des associations de services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Une équipe mobile effectue des interventions de courte durée à domicile. Elle peut effectuer 1 à 3 passage(s) par nuit afin d'apporter une présence et, si besoin, intervenir.

- **Les séjours de vacances pour les aidés comme les aidants**

Certaines associations, Institutions de retraite complémentaire et Centre communaux d'action sociale organisent des séjours dans des cadres adaptés aux besoins des personnes dépendantes (gîtes ruraux, hôtels, résidences, maisons familiales...).

Encadrés par des professionnels et des bénévoles, ces séjours de vacances permettent aux personnes aidées de partir seules ou accompagnées de leur aidant. Ce dernier bénéficie d'un accompagnement qui lui permet de profiter de son séjour et de rompre avec le rythme du quotidien.

*Source : <https://essentiel-autonomie.humanis.com/aider-un-proche/solution-aidant/aide-repit> (consulté le 09.11.2017)*

Baccalauréat professionnel <b>SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE</b>		<b>SUJET</b>
U11 : <b>CADRE DE L'ACTION PROFESSIONNELLE</b>	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : <b>1906-SPV ST 11</b>	Session 2019	Page 15 sur 15